

Spécial Constituante 2008

Constituante : attention danger !

Le 18 octobre prochain, le peuple devra élire une assemblée constituante chargée de réviser entièrement la constitution genevoise. Nous y étions initialement opposés, car une révision totale laisse à la droite majoritaire dans ce canton la possibilité de faire discrètement passer à la trappe nombre d'acquis démocratique et sociaux, obtenus par des décennies de lutte des mouvements ouvriers et progressistes. Toutefois, désormais que le peuple a accepté le principe d'une constituante, le Parti du Travail, les communistes et quelques personnes extérieures à nos deux partis mais proches de nos idées que sont les progressistes ont décidé de s'unir sur une même liste pour porter haut et fort les revendications légitimes de tous les laissés pour compte de la Genève des banquiers et des multinationales.

Notre liste est la seule à présenter des ouvriers, à présenter des candidats issus du peuple plutôt que des juristes et des représentants de l'élite économique. Le Parti du Travail et les communistes ont des objectifs d'avenir clairs et ambitieux : nous représentons toutes les classes sociales qui souffrent de l'oppression capitaliste, notre but à long terme est l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme pour la construction d'une société socialiste. Dans le cadre de la constituante, nous avons la ferme intention de nous battre pour obtenir la constitution la plus démocratique et la plus sociale possible, dans les limites autorisées par la subordination au droit fédéral.

La constitution est la loi fondamentale du canton, le combat de la constituante est donc une priorité absolue car toutes les lois sont en principe alignées sur le texte de la constitution en vigueur.

Démocratie et progrès social

Liste n° 17

**POUR l'extension des droits
démocratiques, économiques et
sociaux de la population**

**CONTRE toute remise en cause
des éléments progressistes
contenus dans le texte actuel**



chaque voix compte
démocratie et progrès social liste n° 17

 PARTI DU TRAVAIL  les communistes
www.lescommunistes.org  PROGRESSISTES

La constitution actuelle contient une série de dispositions obtenues au fil de décennies de luttes du mouvement progressiste et ouvrier, notamment dans le domaine des droits démocratiques, individuels et populaires, des droits des locataires, de la laïcité, de l'égalité entre hommes et femmes ou de la protection de l'environnement. Il est faux de dire que la constitution actuelle est archaïque, car elle a été soumise à maintes révisions partielles. Mais ces droits sont aujourd'hui devenus insupportables pour la droite, qui souhaite un texte « moderne », c'est-à-dire vidé de ses acquis sociaux et démocratiques en jargon néolibéral. Nous défendrons ces acquis, voire certaines dispositions progressistes introduites par les radicaux de James-Fazy en 1848, face aux attaques de la droite et de l'extrême-droite.

Une constitution qui protège le peuple !

Toutefois nous ne sommes pas seulement une force d'opposition à la droite, mais avant tout une force de proposition et de progrès. La constitution actuelle ne saurait être la panacée pour nous. Nous voulons montrer que le capitalisme néolibéral n'est pas la fin de l'histoire, que le pouvoir de la bourgeoisie n'est pas invulnérable, que le progrès social et démocratique est plus possible et nécessaire que jamais. C'est pourquoi nous nous battons pour une constitution plus démocratique et plus sociale, une constitution qui protège le peuple et pas seulement les puissants, une constitution qui libère les citoyens plutôt que de les asservir.

**aux côtés des travailleurs
à l'écoute des soucis de la population
solidaire avec les peuples en lutte**



depuis plus de 60 ans ... le Parti du Travail

HIER ... LES LUTTES

En 1944 des militants socialistes et communistes fondaient dans la clandestinité le Parti du Travail, assurant sa présence dans la plupart des cantons urbains. Les premières grandes batailles furent les luttes contre les interdits politiques, pour la paix, la solidarité internationale, la décolonisation et l'amélioration des conditions de vie. Le Parti du Travail est à l'origine d'avancées sociales considérables: l'AVS, les vacances payées et a conduit des luttes importantes pour les allocations familiales, le suffrage féminin, les allocations d'études, l'assurance invalidité, les prestations complémentaires, etc. Son initiative en faveur des retraites populaires a eu pour conséquence la mise en place d'un système de retraite qui a profité à l'ensemble de la population suisse.

Genève, les vacances payées ...

C'est le 18 janvier 1947 que le Grand Conseil genevois adoptait pour la première fois en Suisse une loi qui accordait à tous les travailleurs 12 jours ouvrables de vacances payées par année, grâce à un projet du Parti du Travail. C'est aussi grâce à l'action du Parti du Travail et au soutien de son journal la "Voix Ouvrière" que les jeunes obtinrent peu de temps après 3 semaines de vacances et que l'initiative pour le paiement des jours fériés était acceptée en votation populaire le 11 décembre 1949. En 1958, les électeurs genevois acceptaient l'initiative du Parti du Travail pour les trois semaines de vacances payées.

VENEZ NOUS REJOINDRE

Pour résoudre la crise du logement par la construction d'habitations accessibles à tous;

Pour mettre hors d'état de nuire les spéculateurs;

Pour résorber le chômage en s'opposant au scandaleux dumping salarial, conséquence directe de la désastreuse acceptation des accords bilatéraux

Pour réduire sensiblement la durée du temps de travail, « travailler moins pour travailler tous »;

Pour combattre la pauvreté qui s'installe sournoisement dans notre pays, conséquence directe du démantèlement de nos lois sociales.

Pour protester contre le racisme et l'exclusion.

Pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Pour le développement des activités culturelles et sportives.

Pour le développement de la culture comme facteur de participation et d'intégration.

Pour une nouvelle citoyenneté incluant la participation sur le lieu de travail.

Pour la société socialiste et démocratique que nous voulons contruire.

Joignez-vous à nos protestations contre l'agression US en Irak, en Afghanistan, contre l'exploitation capitaliste et la misère qu'elle engendre et qui est le quotidien de centaines de millions d'êtres humains.

DEVENEZ MEMBRE DU PARTI DU TRAVAIL

Il n'est pas facile d'être marxiste au pays des banques. La carte du Parti du Travail ne rapporte guère : ni argent, ni avancement professionnel, ni considération sociale ... De surcroît, l'édifice social du pays s'est fortement consolidé, notamment grâce aux actions du Parti suisse du Travail. Le Suisse moyen vivait jusqu'ici correctement. Mais son niveau de vie est en régression, rongé par les cotisations d'assurance maladie, la hausse des loyers, par la stagnation ou la baisse de son revenu.

La société "de marché" montre aujourd'hui clairement ses limites en jetant sur le pavé des milliers de travailleurs du secteur de la finance, rejoignant toute une population exclue du marché du travail et en proie aux difficultés économiques.

Parti du travail – 25 Vieux-Billard – 1205 Genève – tél. 022 322.22.90
e-mail: ptsg@worldcom.ch – site : www.pdt-ge.org

AUJOURD'HUI ... LES LUTTES

Genève 2006 : contre la hausse d'impôt des retraités

plus de 3500 personnes ... appuient la pétition du Parti du Travail contre l'augmentation scandaleuse des impôts d'une grande partie des retraités AVS et AI. les pétitionnaires protestent

contre la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil d'augmenter sensiblement les impôts des rentiers AVS – AI par la suppression de la déduction sur les rentes. Ils rappellent que cette déduction tient compte de la forte réduction de niveau de vie lors du passage de la vie active à une situation de retraité.

la pétition est encore à l'étude du Grand Conseil.

Ville de Genève 2007 : contre la suppression des prestations sociales municipales

2500 personnes ... signent la pétition du Parti du Travail contre la suppression de l'allocation municipale versée aux personnes âgées. Au moment où la ville de Genève annonce un bénéfice pour 2006 de plusieurs dizaines de millions de francs, le Conseil administratif veut supprimer les allocations mensuelles versées aux plus démunis. Les pétitionnaires considèrent inadmissible la diminution de revenu de frs 185.- pour une personne seule et de frs 265.- pour un couple. Cette atteinte aux conditions d'existence des gens les plus modestes, au bénéfice des prestations complémentaires à l'AVS, intervient à un moment où se généralisent les bas salaires, où les chambres fédérales décident une baisse des retraites professionnelles. Ils refusent qu'une municipalité à majorité de gauche participe à la paupérisation d'une partie toujours plus large de la population. Dans une ville comme Genève, considérée parmi les plus chères de Suisse, tant en ce qui concerne le niveau des loyers que des produits de première nécessité, cette prestation sociale est parfaitement justifiée.

Genève 2007 : contre les expulsions d'appartement sans relogement

12.600 personnes ... appuient le Parti du Travail dans sa bataille contre les expulsions d'appartement sans relogement. On ne peut expulser un locataire tant que le taux de vacance des appartements loués dans le canton de Genève est situé au-dessous du seuil de 1,5 % du parc immobilier genevois. Il doit être sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1er octobre de chaque année jusqu'au 15 mars de l'année suivante, à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions satisfaisantes respectant l'unité et les besoins de la famille.:

L'initiative du Parti du Travail, transformée en pétition, est à l'étude du Grand Conseil genevois.

Genève 2008 : pour plus de justice fiscale

8500 personnes ... appuient l'initiative pour une baisse d'impôt en faveur des petits et moyens

revenus. Après la multiplication des cadeaux fiscaux faits au plus riches, le temps est venu de mettre fin à la pression fiscale qui frappe les petits et moyens revenus en rongant leur pouvoir d'achat. Le principe de l'initiative est simple et logique. La loi cantonale comporte un revenu social minimum au-dessous duquel il est ouvert un droit à des aides financières car l'État considère que les gains sont insuffisants pour vivre. Parallèlement, le même État prélève des impôts y compris pour celui qui ne gagne pas assez pour vivre ! Notre proposition vise à mettre un terme à ces anomalies qui font qu'un fonctionnaire analyse la situation financière et alloue des allocations à ceux qui n'ont pas assez pour vivre et simultanément d'autres fonctionnaires assurent le prélèvement des impôts de ces mêmes personnes !

Notre proposition prévoit d'aligner le commencement du prélèvement des impôts sur le revenu social minimum prévu par la loi genevoise.

L'initiative, transformée en pétition est à l'étude du Grand Conseil genevois.

Une présence indispensable pour vous défendre !

Les objectifs de la liste 17

Economie et service public : la santé et les soins, la formation, le logement, les transports, l'énergie et la protection de l'environnement sont des prestations de service public et ne doivent pas être soumises aux lois du marché. Ces tâches doivent être assumées par l'Etat. Les conseils d'administration de ces régies doivent être composés de représentants des partis présents au Grand Conseil ainsi que de représentants du personnel. La liberté d'entreprise doit être conditionnée au respect des lois sociales, de la protection de l'environnement et de l'intérêt général.

Emploi et salaires : le droit à l'emploi doit être inscrit dans la constitution, l'Etat doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y pourvoir. Un salaire minimum doit être inscrit dans la constitution. Le salaire des magistrats, des cadres de la fonction publique et des régies publiques ne doit pas dépasser le triple du salaire minimum.

Revenu minimum : un revenu minimum doit être inscrit dans la constitution, afin de garantir des conditions d'existence décentes à tous, y compris aux sans-emplois.

Egalité devant l'impôt : le centime additionnel doit être le même pour toutes les communes du canton, une péréquation intercommunale répartissant les recettes fiscales en fonction des besoins, cela pour mettre un terme aux paradis fiscaux. Les holdings doivent être astreintes à l'impôt. Les forfaits fiscaux doivent être abolis.

Droit au logement : l'Etat doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le droit au logement, et pour enrayer la spéculation immobilière et foncière. L'Etat, ou la commune, doit avoir l'obligation de collectiviser des terrains pour la construction de logements et donner la priorité au logement subventionné et aux coopératives d'habitations.

Santé : l'Etat doit avoir l'obligation de garantir des soins de qualité à tous les habitants du canton. Une caisse maladie publique, avec des primes proportionnelles aux revenus et incluant la médecine dentaire, doit être créée.

Famille : chaque famille doit disposer des ressources lui permettant d'élever ses enfants. L'Etat doit offrir des allocations familiales conséquentes pour les familles, ainsi que des aides supplémentaires pour les familles monoparentales. Chaque enfant doit disposer d'une place dans les structures de la petite enfance publiques, où le tarif doit être proportionnel au revenu des parents.

Formation : les études obligatoires et post-obligatoires doivent être entièrement gratuites, ce qui implique notamment la suppression des taxes universitaires. L'université doit rester une institution publique ; L'âge de scolarité obligatoire doit être relevé jusqu'à 18 ans, dans le cadre des filières actuelles du post-obligatoires y compris l'apprentissage professionnel. Un droit à la formation continue doit être ouvert.

Justice : les justiciables doivent bénéficier d'une véritable protection juridique. Le système des juges d'instruction doit être conservé. Les compétences du procureur général, doivent être précisées et revues à la baisse. La police ne doit recevoir d'ordres que du conseil d'Etat. Les juges doivent être désignés par accord entre les partis représentés au Grand Conseil.

Egalité : les discriminations en raison de l'origine, du sexe, de convictions politiques ou religieuses et de l'orientation sexuelle doivent être réprimées par la loi. Le droit au PACS doit être assuré pour tous les couples, homosexuels ou non, qui le souhaitent.

Revendications et protestations : la liberté syndicale, de réunion, d'association, d'expression et le droit de grève sont garantis. La liberté de manifester est garantie par la constitution.

Démocratie participative : la possibilité d'opposer un contre-projet à une loi combattue (référendum constructif) est ajoutée au droit de référendum. Les associations représentant les habitants de quartiers, les locataires, les mouvements sociaux, de défense de l'environnement et du patrimoine, les usagers des régies et institutions publiques, sont reconnues. Leurs représentants siègent dans les conseils et sont consultés sur les sujets qui les concernent. Les ressortissants étrangers accèdent à l'ensemble des droits politiques après huit ans de résidence.

Limitations des pouvoirs des grands partis politiques et des magistrats : les comptes des partis, des campagnes électorales et de votation, sont publics. Le budget maximum pour les campagnes est limité. Le cumul des mandats électifs est proscrit. Les magistrats élus peuvent être révoqués. Toutes les procédures de vote et d'élection sont transparentes et soumises au contrôle des citoyens.

Transport : les transports publics et la mobilité douce ont la priorité sur le trafic motorisé. Les transports publics sont gratuits pour les usagers.

Accessibilité des rives du lac : conformément à la loi fédérale, les propriétaires des parcelles bordant le lac laissent un passage ouvert au public le long des rives.

Utilisation du domaine public : l'utilisation du domaine public est gratuite pour les activités à but non lucratif.

Culture : le droit à la culture est garanti pour tous. La culture alternative et la création indépendante doivent être encouragées. L'Etat et les communes doivent offrir les locaux pour les activités à caractère culturel.

Communes : la fusion des communes ne peut émaner que de la volonté démocratique et indépendante des habitants de celles-ci, et non être imposée d'en haut. L'autonomie communale est garantie par la constitution.

Institutions : le mode d'élection du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, et le nombre des élus ne doivent pas être changés. Le quorum pour l'élection au Grand Conseil est supprimé. Les commissions extraparlimentaires doivent être conservées.

Sécurité : les dispositions garantissant les droits individuels face aux forces de l'ordre doivent être maintenues et consacrées par la constitution. L'usage des caméras de sécurité sur le domaine public doit être prohibé.

Droit aux loisirs : le droit aux loisirs et aux sports non élitistes doit être garanti. L'Etat soutient les associations de loisir et de sport populaire.

Pour une constitution de progrès social !

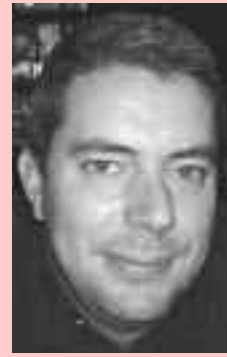
nos candidat(e)s



Nelly BUNTSCHU
Anc. Conseillère admin.
Présidente Parti suisse du Travail



Alexander ENILINE
Etudiant
Membre du comité central
Parti suisse du Travail



Jérôme BEGUIN
Journaliste
Juge prud'hommes
Les Communistes



Jean-Luc ARDITE
Horloger
Président du Parti du Travail Genève



Sébastien ECUYER
Magasinier
Parti du Travail



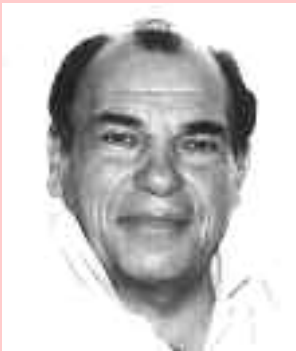
Christian GREGORI
Comédien
Progressistes



Charlotte MEIERHOFER
Conseillère Municipale GE
Les Communistes



Eric JOST
Educateur spécialisé
Parti du Travail



Guy JOUSSON
Assistant social
Parti du Travail



Jean-Louis CARLO
Fonctionnaire Ville GE
Les Communistes



Denise MAILLEFER
Artisane
Conseillère municipale-
Carouge, Parti du Travail



Massan MISSOUH
Médiatrice
Présidente section Vernier
Parti du Travail



Esteban MUNOZ
Etudiant EPFL
Parti du Travail



Zeynep SARICAM
Aide-soignante
syndiquée SIT
Les Communistes



Anne-Marie PEYSSON
Aide-bibliothécaire
Parti du Travail



Anne VADI
Mère au foyer
Parti du Travail



Raymonde AYUSAWA-
WILLENER
Retraitée
Parti du Travail



Kazim ZENGÜL
Mécanicien CFF
Syndiqué SEV
Les Communistes



Jean-Pierre BERTINI
Aide-géomètre retraité
Parti du Travail



Johann BALLAMAN
Professeur de gymnastique
Parti du Travail



Fethi BEN BRAHIM
Serrurier
Parti du Travail



Yvette BHIRA
Horlogère retraitée
Présidente section Versoix
Parti du Travail



Pierre CLAUDE
Membre comité AVIVO
Parti du Travail



Bertrand TAPPOLET
Journaliste
Progressistes